

CONSEIL MUNICIPAL

31 juillet 2014

Le trente et un juillet deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents :

Bernard Riant, Maire
 Véronique Pierron, Richard Gautier, adjoints
 Maurice Poulain, Frédéric Magnier, Jean-Michel Guyot, Maryline Renaudin, Jean Deloffre, Dany Moine, Mathieu Debain, Martine Chevallier, Jean-François Capolungo, Nadine Durand, Thierry Guenard

Absent excusé : Joël Nain, pouvoir Bernard Riant

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2014

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Néant

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

NAP (nouvelles activités périscolaires) :

- Le PEDT a été validé en l'état
- Les heures de NAP sont modifiées par l'inspection académique. Après réclamation, nous restons sur un programme fixé au jeudi et vendredi de 15 h à 16 h 30 pour nos 2 écoles. La modification n'est cependant pas, à ce jour, notifiée sur le site internet de l'inspection académique.
- Jennifer LEMAN (contrat avenir de 26 heures/semaine rejoindra l'équipe et prendra les maternelles. Natacha qui s'occupe habituellement de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs prendra en charge les enfants de l'école élémentaire. Il va de soi que nous travaillons cependant en parfaite collaboration.
- Un planning des heures de chaque personne concernée est en cours d'élaboration, façon aussi de s'assurer que chacun effectue bien les heures pour lesquelles il est rémunéré.
- Les programmes ont été vus avec Natacha et Jennifer pour la période de septembre à octobre.
- Un règlement et un bulletin d'inscription pour les NAP sera distribué aux familles en même temps que le bulletin d'inscription pour l'accueil périscolaire et la cantine. Ces documents seront distribués courant Août.

Qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants :

- Le dossier est en attente. La communauté propose de faire établir un devis pour plusieurs communes (moindre coût)
- Une réunion d'information concernant la qualité de l'air dans l'Yonne aura lieu le 15 septembre 2014 à Auxerre.

Convention CAF :

La convention de financement avec la CAF a été reconduite pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Centre de Loisirs Juillet :

Compte-tenu des effectifs des enfants présents au Centre de Loisirs, la monitrice du Centre de Loisirs a été amenée à effectuer, pour le service, des heures supplémentaires, dont une partie sera payée en régime indemnitaire.

VU, la délibération 2013/59, relative au régime indemnitaire,

Considérant l'embauche d'une contractuelle pour le Centre de Loisirs de Juillet 2014,

Le Maire propose la modification suivante du tableau de l'indemnité d'administration et de technicité,

Filière	Grade	bénéficiaire ETP	Coef
Médico sociale	ATSEM 1ère cl	0,75	0,29
Animation	Adjoint anim. 2ème cl	0,69	0,33
	Adjoint anim. 2ème cl	1	5,4
Administration	Adjoint adm.principal 1ère cl	0,83	2,49
Technique	Adjoint tech.2ème cl	1,2	0,39
	Adjoint tech.principal 2ème cl	2	7,5

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **donne son accord à l'unanimité des présents et représenté.**

Commission Environnement

Rapporteur : Nadine DURAND

La commission environnement s'est réunie le lundi 7 juillet à 18 h 30 à la mairie en présence de Nadine DURAND, Maryline RENAUDIN, Jean DELOFFRE, Joël NAIN (absents excusés : Thierry GUENARD et Jean François CAPOLUNGO

- 1^{er} passage et visite du village pour sélectionner les maisons fleuries avec jardin, balcon, façades et ferme au niveau départemental et communal.

Le jury départemental fera sa visite le mardi 22 juillet à 8 h 30 : rendez-vous devant la mairie. Les membres de la commission accompagneront le jury.

- Le 2^e passage au niveau communal aura lieu de lundi 25 août à 18 h 30 : rendez-vous à la mairie.
- La communauté d'agglomération de l'auxerrois doit installer dans le village un ou plusieurs panneaux signalétiques « sentiers de randonnées de l'auxerrois » fin juillet début août.

Commission Travaux

Rapporteur : Maurice POULIN

- Démoussage : 2 devis ont été reçus, la commission doit se réunir pour les étudier et fera une proposition lors d'un prochain conseil municipal.
- Les rambardes devant la mairie seront posées courant septembre par Monsieur SEGAUD.

Commission Voierie*Rapporteur : Bernard RIANT*

- Un goudronnage dans les rues les plus endommagées est à l'étude (devis RTP)
- Yves PEYRARD, de la DIR Centre Est (direction interdépartementale des routes), nous informe que la RN 151 n'a pas été jugée prioritaire pour l'année 2014 par rapport à des sections plus endommagées et ou présentant un risque accidentogène pour les usagers de la route. Cette section est de nouveau inscrite pour 2015.

Par ailleurs, la signalisation axiale sur la RN 151, dans la traversée du village, ne sera pas renouvelée. Une étude interne conclurait à ce que le manque de repère incite l'automobiliste à réduire la vitesse. On voudra bien le croire et ne pas penser que, sous couvert d'étude « scientifique », il s'agit à nouveau d'une économie de bout de chandelle.

Commission Animation*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Une nouvelle fois, la pêche à la truite suivi du traditionnel apéritif et le feu d'artifice ont permis à tous de se retrouver. Une forte participation pour la « promenade » dans le centre du village où petits (une cinquantaine d'enfants) et grands, chacun à son rythme, ont défilé avec lampions et torches avant de rejoindre le stade où était tiré le feu d'artifice apprécié de tous.

Commission Attractivité*Rapporteur : Mathieu DEBAIN*

La commission se réunira le mercredi 13 août 2014 à 18 h 30 à la mairie afin de lister les pistes de réflexion pour inciter la venue de nouveaux arrivants et définir les priorités.

4 - PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2013/2014

Le Maire rappelle au conseil municipal que des enfants des communes environnantes sont scolarisés à VALLAN. Il a été demandé au titre de l'année scolaire 2012/2013 la somme de **97 €** par enfant.

Il propose les hypothèses suivantes pour procéder au vote de la nouvelle participation pour l'année scolaire 2013-2014

98 €	1,05%
99 €	2,06%
100 €	3,07%
101 €	4,04%
102 €	5,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté décide :

- ❖ De fixer le montant de la participation scolaire 2013/2014 au titre de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques à 99 € par enfant.
- ❖ Charge le Maire de procéder au recouvrement auprès des communes concernées en émettant un titre (imputation 7474)

5 - TRANSPORTS EOLIENS

La commune a reçu un chèque de 25 000€ de l'entreprise STEX qui est chargée du transport des éléments éoliens durant les semaines 34 à 39. Ceci en contre- partie de l'autorisation exceptionnelle du maire d'emprunter la route de vaux VC3 avec un tonnage aussi important et interdit habituellement. Cette somme sera perçue à l'article 1328 du budget communal.

6 - SDEY MODIFICATION DES STATUTS

Le Syndicat d'Energies de l'Yonne (SDEY), dont la commune de VALLAN est membre, a modifié sa structure, suite au nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Le conseil municipal prend note des délibérations du comité syndical du 22 janvier 2014 et les approuve à l'unanimité des présents et représenté.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil de la composition de la Commission Locale d'Energie (CLE) de l'Auxerrois-Serein après l'élection du 15 mai 2014.

7 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le décompte de l'indemnité de conseil du comptable, M. DURET Jean-Jacques, trésorier sortant, pour une partie de l'année 2013 (91 jours). Celle-ci s'élève à 103.38€ brut, soit 94.24€ net.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer cette indemnité à l'unanimité des présents et représenté.

8 - VENTE IMMOBILIERE

Le Maire informe le conseil qu'il est en négociation depuis l'année dernière pour l'installation d'un médecin généraliste à VALLAN.

Pour exercer son activité libérale, le praticien a besoin d'un local. Son choix s'est porté sur l'immeuble cadastré AB 743.

Le Maire a fait procéder à une évaluation de l'immeuble par les Domaines. Il a contacté également le notaire de la commune pour que l'acte de vente garantisse de l'installation du cabinet médical.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté, décide

- De vendre l'immeuble, cadastré AB 743, pour la somme de 75.000 € nets vendeur,
- Charge le Maire de l'exécution des formalités nécessaires.

9 - COMMUNICATIONS

Le Maire fait part au Conseil d'une situation sociale préoccupante.

Le 14 juillet au soir, le Maire a été informé par les pompiers d'Auxerre, d'une intervention chez un habitant de Vallan qui a été retrouvé dans son logement en très mauvaise santé, après plusieurs jours de déshydratation et d'absence de nourriture.

L'intervention des pompiers a été rendue difficile par la présence dans le logement de plusieurs dizaines de mètres cubes d'immondices de toutes natures, accumulés depuis plusieurs années. Les autorités départementales, DDCSPP, ARS et Conseil Général ont été saisies du dossier. Le propriétaire et une partie de la famille ont été informés.

Prochaine réunion du Conseil : le jeudi 25 Septembre à 20 h 30

Séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le trente et juillet deux mil quatorze.

Le Maire,
Bernard RIANT



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN absent excusé

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Jean DELOFFRE

Dany MOINE